



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 30 JANVIER 2016 – 20h30

#### **Membres présents :**

Jean DIDIER	Michel BRUN	Solange GRAND
Denis FALCOZ	André BONNET	Marc ROBERT
Bruno RAMBAUD	Maryse BONNET	
Pierrick VIAL	Pierre PERSONNET	

#### **Membre(s) absent(s) excusé(s):**

Néant

#### **Membre(s) absent(s):**

Néant

**Date de convocation:** 22/01/16

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Approbation de la modification simplifiée du PLU  
Présentation du compte rendu de la réunion de la commission appel d'offre, adjudication et travaux du lundi 28 décembre 2015
3. lundi 28 décembre 2015
4. Attribution du marché maîtrise d'œuvre : Aménagement nouvel office du tourisme
5. Procédure de la déclaration d'utilité publique pour le projet : Réaménagement du front de neige du Plan
6. Questions diverses



## 1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 18 septembre 2015.

Monsieur le Conseiller Municipal Pierre PERSONNET indique que le projet d'étudier une commune nouvelle évoqué par Marc Robert n'a pas été consigné au compte rendu.

Bruno Rambaud rappelle que lors d'un conseil communautaire de la communauté de commune de l'Arvan, les conseillers se sont prononcés à la majorité contre cette commune nouvelle. Ce projet n'a donc plus lieu d'être évoqué.

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 18 septembre 2015 est adopté sans réserve.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et donne lecture de l'ordre du jour et des questions diverses qui seront abordées.

Ajout point financier dans l'ordre du jour avant les questions diverses.

## 2. Approbation de la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contenu de la modification simplifiée n°1 du PLU portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une des trois zones classées 2AU au PLU, suite à la réalisation des travaux de raccordement des réseaux d'eau usées du hameau du Mollard à la station d'épuration située au Chef-lieu. Le secteur concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°10 située sur le front de neige du Mollard est l'objet de cette modification simplifiée. Il rappelle la délibération en date du 27 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal fixe les modalités de mise à disposition du public du 18 décembre 2015 au 29 janvier 2016 inclus, conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme et explique que le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public ont été mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Un avis au public signalant le lancement de la procédure et la mise à disposition du dossier a été inséré dans la presse (La Maurienne du 10 décembre 2015) et affiché en Mairie et sur les lieux habituels d'affichage de tous les hameaux à partir du 07 décembre 2015 jusqu'à la fin de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée a également été notifié aux Personnes Publiques Associées le 19 novembre 2015. Ainsi, suite à notification aux Personnes Publiques Associées, 11 avis ont été reçus, qui sont les suivants :

- Chambre d'Agriculture Savoie – Mont-Blanc, reçu le 3 décembre 2015 : « après examen, aucune remarque à formuler ».
- Commune de Fontcouverte, reçu le 4 décembre 2015 : avis favorable, aucune remarque à formuler.
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat, reçu le 7 décembre 2015 : favorable et souligne « que le développement de cette zone permettra de combler l'offre hôtelière manquante [...] et renforcera la dynamique commerciale par l'arrivée de nouveaux vacanciers ».



- Service de l'Eau de l'Arvan – Communauté de Communes de l'Arvan, reçu le 11 décembre 2015 : modification « examinée du point de vue de la ressource en eau potable, [est] sensible du besoin de développement, [doit] cependant garantir son plan d'investissement sur 5 ans voté en 2014 et [maintenir] l'équilibre entre l'ensemble des communes [...]. Dans cet objectif, [ne peut] pas réaliser une étude de renforcement de la ressource en eau de la commune à court terme. »
- Commune d'Albiez le Jeune, reçu le 14 décembre 2015 : avis favorable, aucune remarque à formuler.
- Commune de Montricher-Albanne, reçu le 12 décembre 2015 : avis favorable, aucune remarque à formuler.
- Direction Départementale des Territoires, reçu le 18 décembre 2015 : rappelle que « le bilan besoins-ressources en eau potable est déficitaire sur le secteur du chef-lieu [...], prend note que des travaux d'améliorations des captages ont été réalisés et que les éléments fournis dans la note de présentation sont cohérents avec les données fournies par la Communauté de Communes de l'Arvan qui a pris la compétence eau potable récemment. En conséquence [...] formule un avis favorable sous réserve de la mise en place d'une planification et d'un échéancier des possibilités de renforcement de la ressource en eau potable de la commune. Compte tenu de la tension sur la ressource en eau potable, [...] informe qu'aucune autre autorisation d'urbaniser ne pourra être donné sur la commune en l'absence de cet échéancier. »
- Chambre du Commerce et de l'Industrie, reçu le 21 décembre 2015 : « cette modification simplifiée va permettre de tendre vers l'objectif [du diagnostic de l'ASADAC sur l'immobilier] qui concluait que 670 lits supplémentaires permettraient d'atteindre l'équilibre financier du domaine skiable». La CCI attire cependant l'attention sur « le fait que la réalisation de l'ensemble des lits prévus au PADD (sous réserve de la ressource en eau), constituera une augmentation importante de [n]otre capacité d'accueil dans un contexte de ralentissement des nuitées touristiques en Maurienne (-5% en 2014 par rapport à 2003)» et encourage à mettre en place « un dispositif garantissant dans le temps la destination marchande des lits comme par exemple un conventionnement de type loi montagne, afin de pérenniser les capacités d'accueil touristiques de la commune ».
- Syndicat du Pays de Maurienne, reçu le 28 décembre 2015 : « n'a pas d'observation à formuler à ce stade de l'élaboration du SCoT » et note cependant « qu'en l'absence d'offre hôtelière sur Albiez-Montrond, la construction de 150 lits hôteliers dans le tissu urbain existant [...] constitue un projet ambitieux qui participe à répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic du SCoT. »
- INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), reçu le 26 décembre 2015 : « n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci a une faible incidence sur les AOP et IGP concernées ».
- Département de la Savoie, reçu le 16 janvier 2015 : le projet « n'appelle pas d'observation eu égard aux compétences du Département » ;
- 

Ces avis ont été ajoutés au dossier de mise à disposition du public au fur et à mesure de leur réception. Au cours de la mise à disposition du public du dossier, aucune observation n'a été formulée. L'ensemble de ces avis et observations n'est pas de nature à remettre en cause la



modification simplifiée n°1 du PLU et ne nécessite pas d'apporter de nouvelles modifications au projet.

Il est donc proposé, compte tenu de ces éléments, de tirer le bilan de la mise à disposition du public et d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** tire le bilan de la mise à disposition du public du dossier et des avis des Personnes Publiques Associées tel que présenté ci-dessus et approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (la Maurienne);

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture. La présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU, seront exécutoires dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.

### **3. Présentation du compte rendu de la réunion de la commission appel d'offre, adjudication et travaux du lundi 28 décembre 2015**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierrick VIAL, Vice-Président de la commission des travaux de la commune pour présenter le compte rendu de cette réunion.

Monsieur Pierrick Vial annonce que le rapport de la commission a été envoyé à chacun des conseillers municipaux et donc qu'il s'agira d'une présentation des différents point de ce document.

- Maitrise d'œuvre de l'aménagement de l'OT qui sera vu en détail dans le point 4 de l'ordre du jour.
- Une démarche de reporting et de planification du service technique a été initiée. Mise en place de carnet d'activité pour avoir des indicateurs sur les actions des agents et pouvoir planifier l'activité du service technique.
- Procédure de demande de congé pour pouvoir lisser l'activité du service et assurer un confort des agents.
- Déplacement du tapis du replat. Qui sera détaillé dans le point 5 de l'ordre du jour.
- Action pouvant être mise en œuvre avec le manque d'enneigement.
- Garantie décennal à déclencher sur le bâtiment du loup.
- Finaliser sur le transfert des biens de la commune vers l'EPIC en 2016.



#### 4. Attribution du marché: Aménagement nouvel office de tourisme

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierrick VIAL, Vice-Président de la commission des travaux de la commune pour présenter au Conseil Municipal l'analyse des offres concernant l'aménagement du nouvel office de tourisme et les conclusions de la commission appel d'offre.

Monsieur Pierrick Vial présente les trois offres fournis pour l'aménagement du nouvel office de tourisme et propose au conseil municipal de ne pas retenir les offres de l'entreprise SYNTHÈSE d'un montant de 58.945,00 euros et de l'entreprise MARIE EMIN d'un montant de 69.000,00 euros ; de retenir et attribuer le marché à l'entreprise MARIE GAMELON-VIALLET avec une offre d'un montant de 50.000,00 euros.

Monsieur le Maire soumet au vote du CM l'attribution à la société GAMMELON-VIALET du marché « aménagement du nouvel office de tourisme » pour un montant de 50.000€.

Le conseil municipal par délibération attribue le marché « aménagement du nouvel office de tourisme » pour un montant de 50.000€ à la société GAMMELON-VIALET.

*Nombre de vote pour 9, Contre 0, Abstention 1 (Maryse Bonnet)*

#### 5. Procédure de la déclaration d'utilité publique pour le projet : Réaménagement du front de neige du Plan

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierrick VIAL, Vice-Président de la commission appel d'offre, adjudication et travaux de la commune pour la présentation du projet.

Les propriétaires des terrains où est installé le tapis du replat désirent ne pas renouveler la convention. La commune s'est engagée à retirer le tapis à la sortie de l'hiver. Un projet d'installation du tapis sur le front de neige dans un projet globale a été dessiné.

Le projet présenté (version numéro 2) prend en compte les attentes de l'ESF et l'EPIC. Le domaine trop éclaté à ce jour. Le projet de faire un front de neige évolutif comprend l'installation d'un télé-corde neige, l'installation du tapis, un reprofilage de la piste et le déplacement de la gare du grand loup.

Ces aménagements seront implantés dans une zone blanche et vont impacter 8 parcelles (8 propriétaires). Des discussions sont en cours avec les propriétaires. Toutefois, vu les délais des travaux pour installer le tapis avant la prochaine saison, il est important de déclencher la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet.

Au niveau financier, les études altimétrique pourront chiffrer l'investissement nécessaire du déplacement de la gare du grand loup. La station des KARELLIS, partenaire du projet, fournira gratuitement une gare pour remplacer celle du TK loup.

Monsieur Pierre Personnet évoque la possibilité que des skieurs risquent de couper par le village. Il propose de déplacé le tapis du replat de l'autre côté de le départementale avec une DUP en double pour garantir le tapis pour la prochaine saison.

Messieurs Pierrick Vial et Michel Brun avancent qu'avec le tapis et le reprofilage de la piste la traversée du village est moins évidente. Si cela s'avère nécessaire, il est possible d'installer des filets. La cour d'école ne sera plus dans le flux skieur avec l'espace évolutif. Bruno Rambaud ajoute que la stratégie est de développer une



cohésion familiale avec un parcours d'évolution de la pratique du ski. Diviser ce parcours avec une route départementale casse cette dynamique et présente un risque à la sécurité.

Monsieur Marc Robert avance le fait que les parcelles ne sont pas définies précisément. Il est contre, la DUP mais pour l'enquête parcellaire car veut connaître le périmètre avant de se prononcer sur la DUP. Il propose de faire d'abord une enquête préalable, puis une DUP.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la délibération principe de réaménagement du front de neige du Chef-lieu.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la délibération le chargeant de recourir à la procédure de déclaration d'utilité publique dans le cadre de la servitude loi montagne dont l'objet est « réaménagement du front de neige du Chef-lieu », de solliciter à une enquête publique et une enquête parcellaire sur ce même objet.

Le conseil municipal par délibération charge Monsieur le Maire de recourir à la procédure déclaration d'utilité publique dont l'objet est « réaménagement du front de neige du plan » dont va découler une enquête publique et une enquête parcellaire sur cet objet.

*Nombre de vote pour 7, Contre 1 (Marc Robert), Abstention 2 (Pierre Personnet + Maryse Bonnet)*

## 6. Point financier et budgétaire

Monsieur le maire soumet au vote du Conseil Municipal l'intégration dans les immobilisations du service de l'assainissement la création des réseaux d'eaux usées dans le secteur de Champfleury réalisée en 2013, pour un montant de 38 406.56€ HT. La subvention afférente versée par le Département à hauteur de 11 400€ fera également l'objet d'un amortissement, dont Mr le maire propose une durée de 30 ans. Le Conseil Municipal approuve cette intégration à l'actif du patrimoine du service de l'assainissement ainsi que sa durée d'amortissement sur 30 ans.

Les comptes de 2015 des budgets commune, service de l'assainissement et CCAS ont été arrêtés et l'exécution est équilibrée. Les Comptes Administratifs seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin mars, préalablement au vote des budgets primitifs 2016. Des séances de travail de la commission des finances auront lieu début mars et une séance spécifique sur les relations financières de la commune avec l'EPIC Albiez Tourisme est fixée au 5 février 8h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un appel à projets de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux 2016, à laquelle les communes de moins de 2000 habitants peuvent prétendre et dont l'enveloppe est répartie au niveau départemental sous forme de subvention pour des catégories d'investissements bien définies. Un fonds de soutien à l'investissement local a également été mis en place par le gouvernement qui favorisera la transition énergétique et la mise aux normes PMR des équipements publics.

Après discussion, le Conseil Municipal, propose de présenter des projets sur des aménagements sécuritaires afin de supprimer des points noirs accidentogènes sur la voirie et sur la mise aux normes des bâtiments publics.



## 7. Questions diverses

### 7.1. Convention point d'arrêt transport avec le conseil départemental

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Par délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer ladite convention.

### 7.2. Demande de subvention séjour scolaire

Monsieur le Maire expose que ce séjour s'inscrit dans un partenariat avec l'école primaire de St-Jean-d'Arves. L'objectif est le perfectionnement et la validation des connaissances acquises en activité physique et sportive (EPS), mais aussi en matière de science avec un travail sur les changements climatiques.

Est concerné par ce séjour du 29 au 31 mars à la Féclaz les élèves de la classe de CP-CE1-CE2 de la commune. La subvention demandée est de 50€ euros par élèves résidents de la commune, soit une enveloppe globale de 650€. Cette aide représente 36% du montant du séjour.

Monsieur le Maire soumet au vote du CM l'octroi de cette subvention.

Le conseil municipal par délibération attribue à l'unanimité la subvention pour le séjour scolaire à hauteur de 650€.

Le maire demande au conseil municipal d'affecter le bus communal le 11 mars 2016 à une sortie scolaire. Le conseil municipal par délibération autorise à l'unanimité l'affectation du bus communal le 11 mars 2016 à une sortie scolaire.

### 7.3. Indemnité de conseil du comptable public

Monsieur le Maire expose :

Le comptable public a fourni à la commune, outre les prestations obligatoires résultant de ses fonctions de comptable principal, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

A ce titre notre comptable public demande le versement par la commune d'une indemnité à un taux de 100% soit 835,79€ brut.

Suite au débat, Monsieur le Maire soumet au vote du CM l'octroi de cette indemnité à hauteur de 50%.

Le conseil municipal par délibération attribue l'indemnité à un taux de 50% soit 417,90€ brut.

*Nombre de vote pour 8, Contre 2 (Marc Robert et André Bonnet), Abstention 0%*



#### **7.4. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)**

Monsieur le Maire propose le versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents chargés des opérations électorales. L'IFCE sera calculée selon les règlements en vigueur.

Monsieur le Maire soumet au vote du CM l'octroi de cette indemnité :

Le conseil municipal par délibération attribue l'indemnité.

*Nombre de vote pour 8, Contre 0, Abstention 2 (Denis Falcoz + Maryse Bonnet)*

#### **7.5. Condition de travail des agents communaux du service technique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Après étude du rapport remis par la médecine du travail du Centre De Gestion de Savoie (CDG73), il s'avère que certains locaux présentent des risques pour la santé et la sécurité du personnel communal du service technique. Le Secrétaire Général est chargé de présenter à Monsieur le Maire des solutions pour prévenir ces risques.

Monsieur le maire soumet au vote la validation de ces actions qui peuvent engendrer des travaux. Le conseil valide à l'unanimité les actions nécessaires à la santé et la sécurité du personnel technique.

#### **7.6. Ouverture de la piste du domaine nordique de Montrond**

Le maire rappelle qu'il est responsable de la sécurité et du secours sur pistes. La réglementation préconise que l'intervention des secours sur piste doit être réalisée dans un délai de 30 minutes à partir de l'alerte, qu'une piste est balisée et damée.

Actuellement le domaine de Montrond ne répond pas à ces exigences de sécurité. De l'aide a été demandée au domaine des Sybelles, à la communauté de communes, au SIVAV et à la préfecture qui ont refusé d'apporter des moyens financiers, humains ou matériels pour pallier à nos carences.

Monsieur le Maire préconise de laisser le site ouvert à la pratique d'activité libre (freeride/hors-piste), mais de ne pas créer de piste. Cette option classe le site hors-piste, donc les pratiques effectuées se font sous la responsabilité des individus. Il demande au conseil de débattre sur cette solution et à défaut d'en proposer d'autres.

Maryse Bonnet et Marc Robert s'inquiètent sur l'avenir de l'activité économique du Chalmieu si le site n'ouvre pas.

Pierrick Vial et Michel Brun énoncent que les pratiquants viennent faire pour la plupart du hors-piste, la pratique du ski de fond reste à la marge.

Pierre Personnet propose qu'un événement soit organisé sur la période de vacances scolaires de février sur des plages horaires déterminées.

Monsieur le maire propose de soumettre cet événement au comité de direction de l'EPIC. Celui-ci sera éligible à une subvention.





## 7.7. Sécurisation de la voirie :

### **Pierre Personnet interroge le conseil municipal :**

Plusieurs secteurs ont déjà fait l'objet d'aménagements judicieux, telle l'entrée Nord du Plan, la sortie sud de la Place vers le Mollard, la chicane au col du Mollard. Subsistent deux secteurs dangereux qui devraient être abordés à moins de 30 km/h : la salle des fêtes et le carrefour avec les chemins du Ravarin et du Chatel.

Plus largement, un examen de l'ensemble des hameaux sous cet angle sécuritaire pourrait être réalisé par une commission ad hoc pour laquelle il se porte volontaire.

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

La proposition de Monsieur le conseiller municipal de poursuivre l'amélioration de la sécurité routière sur notre commune est parfaitement fondée. La compétence relève du pouvoir de police du Maire et donc ne saurait se faire par voie de délibération du conseil municipal.

Toutefois pour exercer au mieux ces prérogatives, Monsieur le Maire demande à la commission urbanisme et sécurité, compétente sur ces questions, d'étudier les différentes pistes d'améliorations envisageables et soumettre un projet de sécurisation de la voie publique sur la commune.

## 7.8. Point sur les dépenses communales relatives à la liaison des KARELLIS et la coupe d'Europe de Ski de Bosse.

**Pierre Personnet rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, l'exécutif municipal avait prévu d'effectuer un retour sur les études du projet « KARELLIS ». Par la même occasion, il voudrait connaître l'effort financier fait par la commune pour l'organisation de la coupe d'Europe ski bosse.**

- **Coupe d'Europe ski de bosse :**

La question sera soumise le 05 février 2016 à la commission finance extraordinaire avec la présence du directeur de l'EPIC.

- **Etudes KARELLIS :**

Pierrick Vial présente les études qui ont été réalisées. Soit 9 études dont une offerte pour un montant global de 155.000 €HT pour toutes les études à porter sur le budget 2016 à 50% à la charge de la commune. Le coût est supporté par la commune et non l'EPIC, car elle seule est compétente pour poser l'UTN.

Pierre Personnet demande si différentes alternatives au projet initial sont-elles prévues.

Pierrick Vial indique que les études sont réutilisables. Il faudra cependant changer la seule étude du modèle économique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer des études nécessaires à la future liaison des KARELLIS.

Par délibération le conseil municipal autorise le maire à effectuer ses études.

*Contre 0 vote, abstention 2 votes (Marc Robert + Maryse Bonnet), pour 8 votes.*



## 7.9. Déneigement des chemins privés

Pierre Personnet demande si la commune fait du déneigement sur des espaces privés.

Monsieur le Maire rappelle que ses services techniques ont l'instruction de ne pas déneiger les espaces privés.

Une enquête interne sera faite pour vérifier la bonne application des instructions préalablement données.

## 7.10. Limitation de la circulation dans la rue du milieu

Dans le cadre du pouvoir de police de circulation du maire, est mis au débat de ce présent conseil l'intention du maire de limité l'accès de la rue du milieu interdisant la circulation au véhicule de plus de 3,5t (sauf riverain) de l'exploitation agricole Jusqu'à l'intersection du restaurant le SONAIL Afin de limiter les risques d'accident et de blocage de la circulation dans le virage très serré et étroit.

Monsieur le Maire soumet au vote pour avis la limitation de circulation (*Pour 10 votes, contre 0 vote, abstention 0 vote*). Monsieur le Maire prendra l'arrêté nécessaire et fera installé une signalisation adapté par le service technique

## 7.11. Stationnement des véhicules au Mollard et toilettes.

Nous savons qu'un aménagement de nouvelles places de parking est prévu et nous nous en félicitons. Par contre, des toilettes en nombre sont indispensables lors de gros événements. L'expérience du tour de France n'a pas été glorieuse sur ce sujet. Par ailleurs, la mise en place de parkings distants avec navette est une solution qui marche. Nous l'avons expérimenté lors de l'Ascension avec succès pour une centaine de voitures.

Pierrick Vial annonce que des actions sont déjà prévues par le service technique.

## 7.12. Demande d'expression de Bruno Rambaud

*J'aimerais Mr le Maire, si vous le permettez, prendre la parole au sujet des différents mails qui ont circulé ces derniers temps et qui me mettent directement en cause.*

*Tout d'abord vous Mr Marc Jean ROBERT, je vous appelle ainsi car c'est de cette manière que vous signez votre mail du 19/01/courant à 17H07.*

*Vous me mettez directement en cause par rapport au choix de la date de notre dernière commission des finances. Je vous rappelle que contrairement à ce que vous affirmez, j'ai demandé par mail le 12/01 à l'ensemble de la commission de choisir une date qui convenait à la majorité.*

*Suite au retour nous avons décidé Sandrine et moi-même, de la programmée au lundi 18 janvier 2016.*

*Je vous rappelle MR Marc Jean ROBERT que vous ne faites pas partie de cette commission et que par conséquent je ne comprends pas pourquoi vous tentez de vous immiscer dans le calendrier de celle-ci.*

*Peut-être préféreriez-vous, comme j'en ai la prérogative en tant que président, que je fixe la date arbitrairement.*

*Je vous rassure chers membres de cette commission ce n'est pas ma manière de fonctionner.*

*En ce qui concerne la commission petite enfance qui à précéder notre commission merci de vous adresser à Solange GRAND car c'est elle qui la fait fonctionner de main de maitre (merci Solange)*

*Quand à vous Madame Maryse BONNET, je vous serais grée à l'avenir de modérer vos propos, en effet lors de votre mail du 19/01/2016 à 15H08*



*Je vous cite : “ un groupe d'amis qui réalisent leurs rêves au frais du contribuable et qui se foutent complètement des lois et des règles »*

*Je vous rappelle madame qu'il est arrivé à des élus de se retrouver à s'expliquer devant une juridiction pour des propos beaucoup moins diffamatoires.*

*Pour ma part je mets ces propos sur le compte de la colère et du manque de discernement.*

*Cependant madame, vos fonctions municipales vous amèneront à prendre des décisions pour lesquelles il faudra du sang froid et du discernement.*

*Et pour finir je reviendrais sur un courrier envoyé à Mr TANGUY Morgan sous-préfet de la Savoie. Cosigné de ; Solange GRAND, Maryse BONNET, Pierre PERSONNET, Marc Jean ROBERT.*

*Dans lequel vous vous plaigniez d'être écartés des décisions municipales.*

*Tout d'abord pour peser sur les décisions municipales il faut être présent, or je constate que votre assiduité n'est pas exemplaire.*

*Deuxièmement je vous rappelle que vous êtes présents dans les commissions suivantes :*

- *EDUCATION/CULTURE : Solange présidente, Marc*
- *TOURISME : Pierre, Maryse*
- *AGRICULTURE : Maryse, Pierre*
- *FINANCES : Maryse, Solange, Pierre*
- *DEVELOPPEMENT DURABLE : Marc président, Maryse, Solange*

*De plus une place de vice-présidente de l'EPIC a été proposée à madame BONNET, mais malheureusement elle l'a refusé.*

*Donc convenez que vos propos sont erronés et ne correspondent pas à la réalité.*

*Affirmation, soit dit en passant, en parfaite concomitance avec les services de l'état (contrôle de légalité, avis du sous-préfet)*

*Enfin et vous l'aurez compris, toutes vos actions visant à entraver le bon fonctionnement de nos institutions, vous conduise à une opposition frontale et stérile, qui ne fait qu'exacerber notre volonté collective d'actions et de défis pour notre village.*

*Merci monsieur le Maire de bien vouloir faire figurer cette réponse au compte rendu du conseil municipal.*

**Séance levée à 23h59**

**Monsieur le Maire d'Albiez-Montrond**

**Jean DIDIER**

***Signé***